

Economie sociale et Europe : quel(s) dialogue(s) ?

Elise Dubetz

Juillet 2014

Avec le soutien de _____



L'Europe pour
les citoyens



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

Pour la Solidarité – PLS

Fondé à Bruxelles en 2002, ***Pour La Solidarité – PLS*** est un laboratoire d'idées indépendant qui œuvre en faveur de l'Europe solidaire et durable. Engagé à penser et à construire l'amélioration sociétale, ***Pour la Solidarité – PLS*** met au service des décideurs ses réflexions et actions centrées sur la valeur de solidarité.

MISSIONS

En tant que think & do tank spécialisé en matières européennes, ***Pour la Solidarité*** se consacre à la formulation de propositions et recommandations de politiques publiques, à l'accompagnement personnalisé d'acteurs publics et privés sous forme de conseil et de formation et à la gestion d'espaces pluriels d'information et de dialogue.

FAIRE RÉSEAU

Animé par la volonté de créer des liens de coopération, ***PLS*** conseille les acteurs clés (pouvoirs publics, entreprises et organisations de la société civile) et les fédère en un vaste réseau ouvert de partenaires européens. Grâce à cette communauté d'alliances, ***Pour la Solidarité – PLS*** développe de nombreux projets transnationaux.

COLLECTION ÉDITORIALE

Pour la Solidarité – PLS édite une série de publications périodiques, disponibles en version papier et digitale sur son portail web. Les Cahiers Pour la Solidarité présentent les résultats de recherches comparatives européennes, les Working Papers donnent un éclairage sur des enjeux d'actualité, les Études & Dossiers apportent analyse et réflexion sur des sujets innovants. Le Télex Pour la Solidarité, lettre électronique mensuelle, permet de suivre l'actualité européenne.

VEILLE EUROPÉENNE

Quatre Observatoires européens et leurs newsletters consultables en ligne, recensent de façon thématique les bonnes pratiques et l'actualité en matière d'Économie sociale, de Diversité, de Participation citoyenne et de Logement durable.

FAVORISER LE DIALOGUE

PLS organise et participe à de nombreuses rencontres et conférences au niveau européen. Sa présence à Bruxelles et son réseau de partenaires dans les États membres lui permettent d'être présent dans des lieux de discussion pour échanger et débattre de l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

DE L'IDÉE AU PROJET

Fort de son expérience décennale en matière d'accès aux financements européens, ***Pour la Solidarité*** multiplie les initiatives sur le terrain et accompagne les acteurs politiques, économiques et sociaux en délivrant de façon dédiée des services de conseil, de formation et de veille spécialisée.

Pour la Solidarité – PLS concentre ses activités sur cinq axes directeurs :

- Affaires sociales
- Économie sociale
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et Diversité
- Développement durable
- Participation citoyenne

Sommaire

Sommaire	3
Avant-propos	4
Introduction.....	5
I. L'économie sociale à travers la construction européenne.....	5
II. Europe, démocratie et dialogue civil : quelle place pour l'ESS ?	7
Conclusion : les enjeux européens post-électoraux pour l'ESS.....	10
Bibliographie	11

Avant-propos

Le Think Tank européen *Pour la Solidarité* souhaite mettre en évidence que l'ESS est la représentation naturelle de la société civile. Son rôle dans le dialogue civil doit donc être mis en avant, et renforcé dans les organismes de décision européens.

La « Constitution européenne » (finalement traduite dans le Traité de Lisbonne de 2008) reconnaît que l'Union européenne est fondée sur quatre formes de démocratie, chacune inscrite dans le traité. Il s'agit de la démocratie représentative et de la démocratie sociale, ainsi que la démocratie directe et la démocratie participative.

Or cette dernière ne sera qu'une façade tant que son outil, le dialogue civil, restera peu utilisé. C'est pourquoi, nous estimons à *Pour la Solidarité – PLS* que nous avons un rôle à jouer pour que la société civile, et tout particulièrement l'économie sociale et solidaire, soit écoutée par les institutions européennes. Ainsi, concrètement, nous nourrissons cette démocratie participative en travaillant avec les acteurs concernés, et en particulier La Fonda, Think Tank français représentatif du secteur associatif, terreau naturel de cette démocratie proche des citoyens.

Car en effet, il est possible de faire entendre la voix des citoyens à Bruxelles, que ce soit par le biais du « Groupe de Liaison » du Comité économique et social européen ou du dialogue structuré entre la Commission européenne et la société civile organisée, ou encore en étant réactifs et forces de propositions sur la scène européenne, comme nous le faisons depuis plus de dix ans.

Article 11 du Traité de Lisbonne

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.
2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.
3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission procède à de larges consultations des parties concernées.
4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.

L'avenir de l'Union européenne dépend aussi des messages que la société civile lui communiquera via les outils de dialogue mis en place par l'UE, saisissons-en nous !

Denis Stokkink, Président de *Pour la Solidarité – PLS* et Elise Dubetz, Chargée de projets

Introduction

Les récentes élections européennes nous ont donné l'occasion de nous pencher sur la façon dont l'économie sociale et solidaire (ESS)¹ a été reconnue et traitée au fil de la construction européenne, mais également de se tourner vers les grands défis qui l'attendent à l'échelle communautaire. Par ce article, notre Think Tank européen *Pour la Solidarité*, laboratoire d'idées indépendant qui œuvre en faveur de l'Europe solidaire et durable depuis plus de dix ans, vous propose un bref aperçu des enjeux européens liés à l'ESS mais également des moyens dont celle-ci dispose pour faire entendre sa voix à Bruxelles.

I. L'économie sociale à travers la construction européenne

Composée aujourd'hui de 28 Etats membres, l'Union européenne (UE) se caractérise par une hétérogénéité de pratiques et politiques des pays représentés en son sein, d'autant plus que les États restent largement compétents dans de nombreux dossiers, notamment dans les matières sociales. Alors que cette hétérogénéité s'est accrue au fil des élargissements, le contexte européen est devenu de plus en plus déterminant pour les dossiers touchant les entreprises sociales, qui représentent environ 8% du PNB européen et 10% de l'emploi en Europe. Comprendre les politiques européennes s'avère donc indispensable pour mieux les anticiper et être à même de participer à leur construction.

L'attention portée par l'UE à l'ESS n'est d'ailleurs pas si récente, puisque à partir des années 1970 déjà, des conférences européennes relatives aux associations et mutuelles étaient organisées. À partir de ce moment, lorsque l'ESS était appréhendée au niveau européen, c'était essentiellement sous l'angle de ses « **statuts** ». Est ainsi née en 2000 « Social Economy Europe », structure représentant l'ESS auprès des institutions européennes, au départ dénommée « Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations ». Mais cette approche par statut de l'ESS est surtout marquée par les textes législatifs qui en résultent, concernant le statut de la coopérative européenne depuis 2003 et les travaux repris récemment pour un statut similaire pour les mutuelles et les fondations (alors que ces questions sont à l'agenda depuis les années 1990 déjà).

En parallèle, l'ESS est aussi et surtout approchée par les institutions européennes pour sa « **finalité sociale** », sous l'angle « entreprise sociale », décrite comme « *une entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour*

¹ Nous utilisons ici le terme « économie sociale solidaire », même s'il s'agit d'une notion très peu utilisée ailleurs en Europe, voire totalement inconnue pour certains pays. L'ESS ainsi ici souvent synonyme de « économie sociale » ou « entreprise sociale ».

ses propriétaires ou ses partenaires. Elle opère sur le marché en fournissant des biens et des services de façon entrepreneuriale et innovante et elle utilise ses excédents principalement à des fins sociales. Elle est soumise à une gestion responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques »². La Commission européenne a en effet entamé depuis 2011 une série de travaux lancés dans une communication intitulée « Initiative pour l'entrepreneuriat social ». Ceux-ci consistent à rendre les entreprises sociales plus visibles, à les doter d'un environnement juridique mieux approprié, et à rendre les financements pour ce type d'entreprises plus accessibles.

L'ESS a ainsi acquis une reconnaissance formelle au sein de l'UE au fil des 40 dernières années. Les évolutions en la matière sont bien sûr à croiser avec une série de facteurs ayant marqué la construction européenne, du tournant en matière de politiques sociales européennes dans les années 1980 (sous l'impulsion de Jacques Delors notamment, président de la Commission européenne de 1985 à 1994) à la consécration du concept « d'économie sociale de marché » en 2009 avec le Traité de Lisbonne et en passant bien sûr par la crise économique, financière et sociale traversée ces dernières années par l'Europe, poussant à investir dans d'autres modèles d'entreprise.

Mais outre les initiatives européennes³ dédiées spécifiquement à l'ESS, il est important de se rendre compte que l'ESS représente également un enjeu transversal pour l'UE. Il s'agit en effet d'un secteur concerné de différentes manières par les politiques européennes, selon ses multiples secteurs et facettes : emploi, santé, handicap, développement durable, innovation sociale, ... Ainsi, le budget européen (dont le Fonds social européen), la « Stratégie Europe 2020 », les projets encourageant l'innovation sociale, les réglementations concernant les marchés publics ou les services sociaux d'intérêt général sont autant de matières européennes qui impactent l'ESS et dont les acteurs de l'ESS doivent être conscients. Si la reconnaissance de l'économie sociale ou des entreprises sociales n'est pas toujours inscrite noire sur blanc dans ces dossiers européens-là, cela permet au moins à l'ESS de ne pas être cantonnée à un rôle ou secteur spécifique au niveau européen. Mais cela demande également aux structures représentant l'ESS à Bruxelles d'être constamment attentives aux enjeux européens qui peuvent les toucher, et de bien se structurer pour représenter la spécificité et les besoins de l'économie alternative, face à l'économie capitaliste, parfois plus rapide ou réactive dans son le lobbying européen.

² Commission européenne, *L'initiative pour l'entrepreneuriat social*, Octobre 2011.

³ Travaux menés dans le cadre de l'Initiative pour l'entrepreneuriat social, des règlements et directives liés aux statuts européens, mais également du groupe de discussion (« intergroupe ») « économie sociale » au Parlement européen, etc.

II. Europe, démocratie et dialogue civil : quelle place pour l'ESS ?

Dans ce contexte d'une Europe de plus en plus déterminante pour les cadres réglementaires nationaux mais également pour les opportunités de financement pour des acteurs comme l'ESS, il est primordial pour ces derniers de pouvoir faire entendre leur voix auprès des institutions européennes... mais également auprès de leurs représentants politiques au niveau national. N'oublions pas en effet que les grandes orientations prises par l'UE le sont sous l'impulsion et avec l'accord des États membres, représentés par leur chef d'État ou leurs ministres au sein du Conseil. On observe d'ailleurs une influence de plus en plus forte des États membres dans la prise de décision, partagée en principe avec la Commission européenne (garante de l'intérêt général) et du Parlement européen (représentant les citoyens). Les pays et régions sont également eux-mêmes directement responsables du choix des priorités des fonds structurels⁴ et de leur gestion.

Concrètement, depuis le Traité de Lisbonne (2009), quatre formes de démocratie sont explicitement reconnues et organisées à l'UE :

- la démocratie représentative tout d'abord (depuis le Traité de Rome de 1958), base du système politique dans tous les pays européens ;
- la démocratie sociale, avec son outil le dialogue social (partenaires sociaux), repris dans l'Acte unique européen (1987) et surtout depuis le Traité de Maastricht en 1993 ;
- et les deux autres types de démocraties instaurées en 2009 : la démocratie directe via « l'initiative citoyenne européenne »⁵ permettant à un million de citoyens de l'UE de participer directement à l'élaboration des politiques européennes en invitant la Commission européenne à présenter une proposition législative, et la démocratie participative via le dialogue avec la société civile (le « dialogue civil »).

C'est ce dernier dialogue entre la société civile organisée et l'Union européenne qui est particulièrement important pour l'ESS, et en particulier le monde associatif. Il se joue à différents niveaux :

- au sein du Comité économique et social européen, institution européenne composée de membres nommés par les États nationaux, qui représente la société civile au niveau européen, et qui a institutionnalisé ce dialogue en mettant en place un « Groupe de liaison », qui « *a pour mission de garantir, d'une part, une approche*

⁴ Fonds social européen et Fonds de développement régional notamment.

⁵ Plus d'informations sur le site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/basic-facts>

coordonnée du Comité vis-à-vis des organisations et réseaux européens de la société civile et, d'autre part, le suivi des initiatives décidées en commun »⁶ ;

- la Commission européenne a quant à elle mis en place un dialogue structuré avec une quinzaine de plateformes⁷ européennes de la société civile organisée, compétentes dans divers secteurs (pauvreté, jeunesse, vieillesse, handicap, ...), qu'elle finance en partie ; la Commission s'engage à ce dialogue structuré entre représentants de la société civile organisée et institutions européennes pour chaque sujet concerné lorsqu'il y a une « actualité » au niveau européen.

D'autres moyens existent pour l'ESS pour interagir avec les institutions européennes. Citons par exemple les « intergroupes » du Parlement européen, réunions publiques informelles avec des eurodéputés de divers horizons autour d'un sujet précis (un des intergroupes actuels est dédié à l'économie sociale), les consultations publiques lancées par la Commission européenne (le statut de la mutuelle européenne a notamment fait l'objet d'une telle consultation à l'été 2013) ou encore les financements proposés par la Commission européenne. Car il existe plusieurs lignes budgétaires pour lesquelles la société civile est éligible, certains appels à projet ou proposition sont même réservés à ce type d'organisations, en excluant notamment les entreprises commerciales : citons par exemple le programme PROGRESS (DG Emploi, affaires sociales et inclusion) ou la ligne anti-discriminations de la DG Justice.

De nombreux réseaux européens font également entendre la voix de l'ESS, regroupés autour de l'ESS dans son ensemble ou selon ses statuts ou secteur. Enfin, les Think Tanks et centres de recherches européens contribuent au partage de connaissances et au débat sur certains sujets comme nous le faisons sur les politiques sociales.

⁶ CESE, « Groupe de liaison », <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.liaison-group>

⁷ Citons par exemple la Social Platform, plateforme européenne d'ONG et de structures du secteur social qui regroupe 47 membres au niveau européen représentant eux-mêmes plus de 2800 organisations ou associations au niveau local, régional et national. Plus d'informations ici : <http://www.socialplatform.org/our-members/>

Quelle place occupent les associations dans la société française aujourd'hui ? Et quel rôle joueront-elles à l'avenir ?

On estime à 1,3 million le nombre d'associations déclarées en France. Elles contribuent à 3,2 % du PIB (ce qui équivaut au poids de l'agriculture et des industries agroalimentaires) et mobilisent plus de la moitié des 16 millions de bénévoles que compte la société française, aidants familiaux compris. Près d'un Français sur deux est membre d'une association (46 % des Français de plus de 18 ans). Les associations interviennent dans des secteurs aussi variés que l'action sociale, la santé, l'éducation, le sport, l'environnement ou la culture.

Le poids des associations ne cesse de croître, notamment en raison de l'augmentation de la demande sociale liée à la crise économique et aux évolutions démographiques (vieillesse de la population et maintien d'un taux de natalité élevé en France). En outre, dans le contexte actuel de rigueur budgétaire et de désengagement des pouvoirs publics de certaines missions sociales, les associations sont de plus en plus sollicitées pour accompagner les populations en situation de précarité (demandeurs d'emploi, personnes sans abri, demandeurs d'asile...).

Agents économiques, acteurs de la cohésion sociale et piliers de la vitalité démocratique, les associations jouissent dans l'opinion publique d'un capital de confiance sans égal. Mais elles ne peuvent être cantonnées à un rôle de supplétif de l'action publique. Ce sont avant tout des lieux d'échange, de convivialité et d'action collective créés *par* et *pour* les citoyens, hors des cadres institutionnels. Situées au plus près des réalités du terrain, elles détectent les besoins émergents et explorent des solutions inventives qui constituent autant d'ingrédients pour construire la société de demain.

La Fonda anime un exercice de prospective sur l'avenir des associations. Quels sont les principaux enseignements de cette démarche ?

Pour aider les acteurs associatifs à jouer pleinement leur rôle dans la transformation de la société, la Fonda a initié en 2010 la démarche « Faire ensemble 2020 ». Cette démarche prospective propose aux acteurs associatifs des outils pour comprendre les évolutions actuelles, explorer les futurs possibles et élaborer des stratégies pour construire un avenir souhaitable. Parmi les principaux enjeux identifiés par les nombreux acteurs associatifs et experts qui ont participé à la démarche, certains sont propres au monde associatif (pérennité du financement de l'action associative, mutations de l'engagement bénévole, renouvellement des instances de gouvernance...) tandis que d'autres concernent la société dans son ensemble. Face à des enjeux sociétaux tels que l'accès aux droits aux différentes échelles territoriales ou l'invention de modèles économiques inclusifs, nous invitons les acteurs associatifs à nouer des alliances avec d'autres (pouvoirs publics, entreprises, universités...) pour inventer des solutions collectives.

Selon vous, quel rôle joue l'Union européenne pour les associations ? Et qu'en attendez-vous ?

Malgré de récentes inflexions, l'Union européenne tend à privilégier une approche économique purement concurrentielle. Dans ce contexte, les acteurs non lucratifs (parmi lesquels de nombreuses associations) ont peiné à faire reconnaître la spécificité de leurs interventions, en particulier pour la prise en charge de publics peu solvables. C'est désormais chose faite avec l'adoption du cadre réglementaire applicable aux services sociaux d'intérêt général (SSIG).

Le débat européen se porte actuellement sur la valorisation de l'entrepreneuriat social, qui recoupe des réalités aussi diverses que des porteurs de projet individuels ou des dynamiques associatives collectives. L'enjeu est de définir un cadre qui tienne compte des différentes facettes de l'économie sociale en Europe et permette l'épanouissement d'une économie au service de l'humain, dans le respect des héritages culturels et de la diversité des manières d'entreprendre.

Conclusion : les enjeux européens post-électoraux pour l'ESS

Depuis quelques mois, tous les regards se tournent surtout vers l'avenir, c'est-à-dire vers les grandes orientations que prendront les institutions européennes après les élections du mois de mai, et surtout à partir du mois d'octobre, une fois que la nouvelle Commission européenne sera mise en place. C'est dans ce contexte particulier que cette dernière a organisé en janvier dernier un grand rassemblement à Strasbourg nommé « Entrepreneurs sociaux, prenez la parole ! ». Ayant réuni plus de 2000 participants, cet évènement a marqué un pas de plus vers la reconnaissance de l'entrepreneuriat social par l'Union européenne et a été l'occasion de revenir sur les avancées en la matière depuis l'Initiative pour l'entrepreneuriat social de 2011, dont l'aboutissement dépendra donc surtout de l'engagement des prochains Commissaires européens. Différentes visions de l'ESS et de l'entreprise sociale ont également dialogué à Strasbourg : l'« économie sociale » et l'« entreprise sociale » ne sont en effet pas des concepts présents dans tous les États membres, d'où les difficultés pour les institutions européennes de donner un cadre et une définition précis pour ce secteur, en faisant un compromis entre une vision anglo-saxonne et continentale.

L'enjeu pour l'ESS est donc surtout de parler d'une voix commune, pour qu'elle soit reconnue et soutenue à sa juste valeur, dans le respect de principes tels que le réinvestissement des profits dans l'objectif social de l'entreprise ou la gouvernance démocratique et participative. Elle doit également être force de propositions, et ce à tous niveaux et via tous les moyens d'influencer les décisions européennes comme ceux brièvement présentés ci-dessus. Il s'agit également d'anticiper les enjeux et débats actuels, notamment concernant la mesure d'impact social, discutée par exemple au sein du groupe d'experts de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social, le GECES. Cette mesure pourrait en effet devenir déterminante dans la façon d'appréhender les entreprises sociales à l'échelle européenne mais aussi de les financer.

Bibliographie

Publication tirée de l'article de *Pour la Solidarité* paru dans *La tribune fonda*, « Quel(s) dialogue(s) entre Europe et ESS ? », n°220, décembre 2013.

Autres sources :

COMMISSION EUROPÉENNE, *L'initiative pour l'entrepreneuriat social*, Octobre 2011.

POUR LA SOLIDARITÉ, *L'économie sociale et les élections européennes : enjeux et perspectives*, Working Paper, Avril 2014.

« Traité de Lisbonne », http://europa.eu/lisbon_treaty/full_text/index_fr.htm

Sites internet :

CESE, « Groupe de liaison », <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.liaison-group>

Commission européenne, « Initiative citoyenne européenne », <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/basic-facts>

La Fonda, <http://www.fonda.asso.fr/>

Observatoire européen de l'Entrepreneuriat social et de l'ESS, <http://www.ess-europe.eu/>

Social Economy Europe, <http://www.socialeconomy.eu.org/?lang=fr>

Social Platform, <http://www.socialplatform.org/>

Ce Working Paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Cette publication est inspirée d'un article rédigé par Pour la Solidarité pour la Tribune de La Fonda (n°220, décembre 2013)



Collection des publications Pour la Solidarité

Directeur éditorial : Denis Stokkink

Aperçu de nos récentes publications :

Working Papers Pour la Solidarité

Éclairages sur des enjeux d'actualité

L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus : politiques et directives européennes.

Sophie Pinilla, mars 2014

Art & handicap en Belgique francophone.

Sanjin Plakalo, février 2014

Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020.

Élise Dubetz, février 2014

Le système public suédois des retraites au prisme de la méthode ouverte de coordination : identification d'une « bonne pratique ».

Hélène Gire, février 2014

Les discriminations sur les réseaux sociaux.

Céline Brandeleer, décembre 2013

L'Europe sociale face à la crise, quels enjeux en matière d'emploi ?

Margaux Prival, septembre 2013

Pourquoi et comment l'Etat doit-il soutenir la demande de services à la personne ?

Fanny Cools, septembre 2013

L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe.

Pol Cadic et Alexandra Collin, juillet 2013

Cahiers Pour la Solidarité

Résultats de recherches comparatives européennes

La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.

Sanjin Plakalo, mars 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.

Elise Dubetz, septembre 2012

Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe.

Lise Barutel & autres auteurs, mai 2012

Études & Dossiers Pour la Solidarité

Analyses et réflexions sur des sujets innovants

Les enjeux santé & logement en Région bruxelloise.

Rachida Bensliman, septembre 2013

L'impact de la 6^e réforme de l'État belge sur sa représentation au Conseil de l'UE : le cas de la filière emploi.

François Moureau, mars 2013

Services de proximité & nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle.

Fanny Cools, septembre 2012



Rue Coenraets, 66
1060 Bruxelles - Belgique

www.pourlasolidarite.eu
info@pourlasolidarite.eu

Tél. : +32.2.535.06.88
Fax : +32.2.539.13.04

